

Des tests d'aptitudes en 8^{ème} année scolaire

Tout jeune arrivant au terme de sa scolarité obligatoire, souhaite poursuivre sa formation dans les meilleures conditions possibles. Toutefois, beaucoup d'entre eux ne savent pas s'ils sont réellement faits pour le métier de leur rêve. Conséquences possibles d'une telle situation : interruption d'apprentissage ou taux d'absentéisme trop important.

Selon une information parue dans la presse en mars dernier, des tests d'aptitudes pourraient être introduits au niveau suisse dès la 8^{ème} année afin de lutter contre les échecs d'apprentissage et les mauvais choix professionnels.

Un groupe composé de représentants du corps enseignant, des arts et métiers, d'orienteurs professionnels et autres responsables de la formation professionnelle peaufine actuellement les détails d'un projet mandaté par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Ce projet prévoit que tous les élèves de Suisse qui se trouvent en 8^{ème} année de scolarité devront passer un test en ligne, sous la surveillance de leur enseignant.

A l'issue de ces nouveaux tests, l'élève pourrait consacrer sa 9^{ème} année à se préparer en toute connaissance de cause à la suite de sa formation.

Dès lors, nous demandons au Gouvernement s'il participe au projet conduit par la CDIP et quelle analyse il porte sur les différents objectifs qui lui sont liés ?

Delémont, le 21 avril 2010

Groupe PDC-JDC
Anne Roy-Fridez

A collection of handwritten signatures in black ink, arranged in several rows. The signatures are of various styles, some appearing to be initials or full names. The names 'G. Scherwau' and 'H. Fr. ChenaP' are partially legible among the signatures.